APRES LE 16° CONGRES DU P. C. F.

Apparamment le XVI^e Congrès s'est terminé sur le triomphe de Thorez.

Les délégués qui ont intervenu ont fait, les uns après les autres, son éloge et celui de la politique qu'il préconise. Nous n'en sommes pas autrement étonnés, nous qui avions mis en garde contre ceux qui considéraient que le pouvoir de Thorez était devenu extrêmement précaire et qu'une opposition de gauche allait se manifester, à la faveur de la crise actuelle de l'apapreil, jusqu'aux Conférences Fédérales et au Congrès. Nous n'en sommes que plus autorisés pour affirmer que la kermesse de Saint-Denis n'a réussi qu'à cacher le vide politique et les difficultés réelles du Parti Communiste Français.

A la lecture des interventions on ne peut se faire une idée juste des rapports entre la direction et les militants, d'une part, et d'autre part entre le parti et la classe ouvrière.

En effet, presque tous ceux qui ont pris la parole étaient des permanents qui faisaient leur rapport au Bureau, comme les préfets le font au gouvernement. Et avant tout, il ne faut pas déplaire à ses supérieurs hiérarchiques. C'est pourquoi à ce Congrès il n'y aura pas eu d'échos des difficultés des militants, de questions qui se posent les travailleurs.

Ce n'est pas que les trotskystes soient en principe contre les permanents, ils savent qu'ils sont absolument nécessaires; il n'en reste pas moins qu'un Congrès au cours duquel, lis ont presque à l'exclusivité la parole, est un Congrès frelaté.

Nombreux sont ceux qui ne doivent leur siège au Comité Central qu'à leur docilité envers le secrétaire général.

Ainsi donc il ne faut pas se laisser impressioner par cette mascarade. Elle n'aura pas le pouvoir miraculeux d'empêcher la progression politique des militants.

Tous les observateurs ont relevé la création, en faveur de Waldeck Rochet, du poste de secrétaire général adjoint.

Comment pouvons-nous interpréter cette très importante innovation? Par une docilité exceptionnelle de Waldeck Rochet envers le secrétaire général? Waldeck Rochet s'est dépensé contre Casanova et Servin, mais par contre, il passait tout dernièrement encore pour celui qui, au Bureau Politique, avait manifesté le plus de réticences envers le vote des pouvoirs spéciaux au gouyernement de Guy Mollet. A cela il faut ajouter sa réputation solidement établie d'être le plus indépendant de Thorez. En conséquence, sa désignation comme secrétaire général adjoint, ne serait-elle pas en relation avec les difficultés du secrétaire général au sein même de l'appareil dirigeant? Serait-il désormais obligé d'associer Waldeck Rochet à sa personne pour régner plus facilement?

R. MERLIN.

LE DROIT DE TENDANCE

Il existe un sujet tabou dans le P.C.F., c'est celui du droit de tendance. Il irait de soi qu'une organisation léniniste n'admette pas le droit de tendance. Les grands chefs et les moins grands l'ont répété avant le XVI Congrès.

Ce n'est que par la falsification historique que la direction thorézienne a pu convaincre la base et les cadres moyens de l'incompatibilité des tendances avec les principes bolcheviques d'organisation.

Il faut à cet égard, par conséquent se livrer à un travail de désintoxication politique. Nous avons déjà traité de cette question dans les colonnes de « La Vérité des Travailleurs ». Il n'est pas inutile d'y revenir, même brièvement comme nous les faisons aujour-d'hui

Les tendances existaient dans le Parti bolchevik et même les tendances organisées. La preuve la plus décisive que l'on peut apporter c'est qu'elles furent interdites sous la forme extrême de tendances organisées après le XII Congrès du Parti en 1921. A ce Congrès quatre tendances s'affrontèrent pour la dernière fois.

Vous voyez, répondra-t-on, Lénine avait compris tout ce que les fractions avaient de néfaste. C'est prêté à Lénine. En réalité, dans son esprit, il ne s'agissait que d'une mesure transitoire imposée à ses yeux, par les difficultés de toute sorte que connaissait à cette époque, la société soviétique. Pour pallier la bureaucratisation du Parti, Lénine a d'ailleurs, fait adopter la décision de publier des feuillets de discussion circulant à l'intérieur de l'organisation. La direction du P.C.F. s'est toujours opposée à ceux qui proposaient une décision semblable. C'est Staline sui a élevé cette mesure transitoire au rang de principe bolchévique d'organisation.

Sans aborder la question de savoir si la décision du XII^e Congrès fut judicieuse, en quoi la situation actuelle du P.C.F. rappelle celle du P.C. (b) en 1921?

On invoque quelquefois pour défendre les principes staliniens d'organisation, le critère de l'efficacité.

On trompe ainsi les militants. En 1933, le droit de tendance n'existait plus dans le Parti Communiste allemand, pas plus que dans le Parti Communiste espagnol pendant la guerre civile de 1936 à 1939. Cela n'a pas empêché ces deux Partis de connaître deux cuisantes défaites pour le mouvement ouvrier. Le Parti français lui non plus ne reconnaît pas le droit de tendance, il n'a cependant pas réussi jusqu'ici à remporter une victoire décisive sur le capitalisme. Au contraire, le Parti bolchevik dont les dirigeants reconnaîtsaient le droit de tendance a dirigé la plus grande Révolution de l'histoire et l'a conduite à sa victoire.

Ce que les dirigeants staliniens appellent le centralisme démocratique n'en est qu'une monstrueuse déformation bureaucratique. Ils se servent de l'épouvantail social-démocrate pour tromper les communistes.

L'adhésion au Parti Communiste suppose un accord fondamental sur les principes du Communisme qui n'expliquent pas forcément l'unanimité sur la tactique et la stratégie. C'est la majorité qui fait la loi dans le Parti, majorité qui s'est dégagée au Congrès. Sa minorité applique les décisions prises à la majorité. Autrement dit, le centralisme démocratique implique l'unanimité dans l'action et non pas toujours l'unanimité dans les appréciations. Les divergences d'appréciation doivent se réfleter dans les directions à tous les échelons.

C'est à cette condition qu'un Parti est sensible à ce qui se passe dans la classe ouvrière.